

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

## LA COUR SUPÉRIEURE ACCUEILLE UNE REQUÊTE POUR L'ÉMISSION D'UNE ORDONNANCE SPÉCIALE DE COMPARAÎTRE À UNE ACCUSATION D'OUTRAGE AU TRIBUNAL À L'ENCONTRE DE MICHEL MAHEUX ET DE LA COOPÉRATIVE DE PRODUCTEURS DE BOIS PRÉCIEUX QUÉBEC FORESTALES

**Montréal, le 12 août 2004** – L'honorable juge André Denis de la Cour supérieure, du district de Montréal, a accueilli la requête de l'Autorité des marchés financiers pour l'émission d'une ordonnance spéciale de comparaître à une accusation d'outrage au tribunal à l'encontre de Michel Maheux et de la Coopérative de producteurs de bois précieux Québec Forestales (ci-après « les intimés »).

Cette ordonnance a été demandée parce que les intimés auraient fait défaut de se soumettre à l'injonction interlocutoire provisoire émise le 6 août dernier qui leur ordonnait de fermer un site Internet. Pour prendre connaissance des communiqués déjà publiés dans cette affaire, veuillez consulter le site de l'Autorité ([www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)).

Les intimés devront, par conséquent, comparaître en Cour supérieure le 17 août prochain. S'ils sont trouvés coupables, les intimés sont passibles d'une amende n'excédant pas cinq mille dollars (5 000 \$) ou d'un emprisonnement pour une durée d'au plus un an.

Mise en place le 1<sup>er</sup> février 2004, l'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec. L'Autorité regroupe la Commission des valeurs mobilières du Québec, le Bureau des services financiers, la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, le Fonds d'indemnisation des services financiers et l'Inspecteur général des institutions financières.

- 30 -

### Information :

#### Journalistes seulement :

Philippe Roy  
(514) 940-2176

#### Émetteurs, courtiers, conseillers et représentants :

(877) 525-0337,  
Composez le 1 pour l'industrie

#### Consommateurs et épargnants :

(877) 525-0337,  
Composez le 2 pour les consommateurs

[www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)